**DEPARTEMENT DE LA REUNION**
**COMMUNE DE SALAZIE**

Au coeur de l'Ile, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

## AFFAIRE N°2023-CM/083 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE AU CENTRE DE GESTION

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 novembre 2023.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 7 novembre 2023.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 04
Total des votes : 24

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Marie Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 17h15, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine.

**Présents :** PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin Joseph -MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny - TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah – BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent Marc André – SISAHAYE Teddy Olivier - ELISABETH Karine – PAPAYA Mélissa Marie Elsa.

**Absents** : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry – PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina Marie Océane – LUCILLY Harry - FANNIO Anaïs Cindy – ECLAPIER Eric Emmanuel.

**Ont voté par procuration :** MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à RAYAPIN Marie Kenny) – DE LAMOTHE Jean Bernard (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline) - PADRE Hermina Marie Océane (procuration donnée à ROBERT Laurencine Sarah) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella Marie-Line).

**Secrétaire de séance :** ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le ..21/..11./2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-083-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

**IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Au regard de l'installation d'un nouveau maire et adjoints en date du 14 octobre 2023 et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

Conformément à l'article 5 du décret N°89-6229 du 17 avril 1989, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants du conseil municipal, soit :
- Pour les agents de la catégorie A – (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- Pour les agents de la catégorie B – (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- Pour les agents de la catégorie C – (1 titulaire et 1 suppléant).

Aussi, il est demandé au conseil municipal de désigner les représentants de la collectivité qui siègeront au sein de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** l'article L. 2121-23 et 29 du CGCT,
**Vu** l'article 5 du décret N°89-6229 du 17 avril 1989.

**DECIDE :**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (24 voix pour) :**

ARTICLE UNIQUE :

- **De désigner les élus ci-dessous pour siéger au sein de la Commission Administrative Partitaire du Centre de Gestion :**

| **MEMBRES** | | |
|---|---|---|
| **Catégorie A** | **Catégorie B** | **Catégorie C** |
| Titulaire<br>MOREAU Mario<br><br>Suppléant(e)<br>PAUSE Jean Claude | Titulaire<br>MAZAGRAN Daniella<br><br>Suppléant(e)<br>TECHER Sophie | Titulaire<br>GARRYER Patrick<br><br>Suppléant(e)<br>GEVIA Catherine |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Marie Sidoleine FATIMA

Acte de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-083-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023